

13/03/2019 : Les Indications géographiques spiritueuses sont un succès pour l'agriculture européenne ! – Angélique Delahaye (LR, PPE, Fr)

Les députés européens voteront ce midi l'accord trouvé avec le Conseil de l'Union européenne sur l'étiquetage des indications géographiques spiritueuses.

Pour Angélique Delahaye, rapporteur pour avis en commission de l'Agriculture : « Le système de protection des indications géographiques est un atout majeur pour la politique commerciale de l'Union européenne : au-delà des garanties de qualité, c'est un outil qui permet de "rééquilibrer" la place de l'agriculture dans les négociations commerciales. »

Pour la France, le principal enjeu était de protéger les rhums des Outre-Mer contre les distorsions de concurrence venant des pays tiers fabricant des rhums très édulcorés (Panama, Philippines et Venezuela notamment). « Nous sommes parvenus à une limitation à 20 grammes de sucre par litre. Au-delà, un spiritueux ne pourra pas bénéficier de l'appellation « rhum ». C'était un enjeu primordial pour les producteurs ultra-marins », explique l'élue européenne.

En terme d'exportations, les boissons spiritueuses représentent un secteur clef pour l'Union européenne : « plus de 10 milliards d'euros, pour un million d'emplois. En France, il s'agit du deuxième secteur qui exporte le plus en valeur après l'industrie aéronautique. Plus qu'un produit de consommation, ce sont des savoir-faire et un art de vivre qui sont exportés dans le monde », conclut l'eurodéputée.